

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 10 Mars 2026**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 07 – 2026

OBJET : BUDGET AEP – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'an deux mille vingt-six, le dix Mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **36**

Qui ont pris part au vote : **37**

Date de convocation du Comité : **12 Février 2026**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphane, DIETRICH David, SIMON Anne , GOUMAT Laetitia , CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel (Suppléant), POMMARET Patrice, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali, DROGUET Xavier, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, DELOCHE Michel, MATHIEU Clémence (Donne pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), LE GALL Matthieu, TOURTET Lysiane,

Secrétaire de séance : THOMAS Christophe

Délibération N° 07 – 2026

OBJET : BUDGET AEP – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

LE RAPPORTEUR : Monsieur BOUVIER Gilbert, Vice-Président.

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) :

-Un excédent de fonctionnement de :	855 179.33 €
-Un excédent reporté de :	706 699.06 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 561 878.39 €
-Un déficit d'investissement de :	- 48 973.61 €
-Un déficit des restes à réaliser :	- 510 320.00 €
Soit un besoin de financement de :	- 559 293.61 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Affecte comme suit le résultat de l'exercice 2025 du budget AEP
 - **48 973.61 €** au compte 001 « Déficit d'Investissement reporté » (dépenses Investissement)
 - **559 293.61 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement),
 - **1 020 081.38 €** compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » (recette fonctionnement).

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT

Transmis au contrôle de légalité le 10 Juin 2026